Adami

la force des artistes

Rapport d'activité 2019

Sommaire

Les temps forts de l'année 4
Les chiffres-clés 7
Une organisation au service des artistes 8
La collecte des droits 10
La rémunération des artistes 14
La gouvernance 18

édito

L'eau, l'air… les artistes

Pas de création sans artiste ! Si 2019 marque la fin de 10 belles années de croissance continue de leurs droits, elle célèbre tout autant une vraie reconnaissance de l'artiste-interprète dans le processus de création.

Mars a été témoin d'une avancée historique pour les créateurs, grâce à la directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché numérique qui leur assure enfin une rémunération proportionnelle pour la diffusion de leur travail sur internet. Un combat longuement mené par l'Adami et défendu par les artistes face aux géants du net.

La gestion collective des rémunérations des artistes-interprètes continue de se réinventer pour s'inscrire durablement dans un monde secoué par la crise économique et qui a plus que jamais besoin d'eux. Car le propre des artistes est de nous amener ailleurs, dans un nouveau monde empli de couleurs et d'émotions. Le combat continue.

Jean-Jacques Milteau, président du conseil d'administration de l'Adami
Bruno Boutleux, directeur général-gérant de l'Adami

les temps forts de l'année

Les artistes au cœur de la gouvernance

La nouvelle gouvernance de l'Adami a été mise en œuvre en 2019. L'assemblée générale des artistes associés a élu les 24 artistes membres du conseil d'administration et les 6 membres du comité de surveillance. Les 48 membres des quatre commissions qui attribuent les aides aux projets artistiques ont également été entièrement renouvelés.

La revalorisation des droits des artistes

Rémunération équitable :

L'Adami a négocié avec les webradios le barème de la rémunération équitable due aux artistes-interprètes. Il s'agit là des tous premiers droits perçus par l'Adami sur internet. Le barème voté est pour la première fois globalement équivalent à celui des auteurs. Les premières perceptions devraient intervenir en 2020.

Rémunération pour copie privée :

En 2019, l'Adami a obtenu, avec les auteurs et producteurs qui siègent avec elle à la Commission pour la rémunération pour copie privée, le vote de nouveaux barèmes sur les smartphones, box internet, disques durs… Suivant la position soutenue par l'Adami, le Conseil d'État a validé le barème applicable à la plate-forme Molotov et la copie légale de contenus musicaux diffusés en streaming.

L'engagement international

En 2019, l'Adami a renforcé sa participation au sein des organisations internationales dont elle est membre. Elle a ainsi été élue membre du conseil d'administration de AEPO ARTIS, « Association of European Performers' Organisations » qui regroupe 36 organismes particulièrement mobilisés pour le vote de la directive droit d'auteur et droits voisins en 2019. Elle a également été élue membre du comité exécutif des bases de données du SCAPR qui a pour mission de faciliter la perception et l'échange des droits des artistes-interprètes au niveau international.

La loi « audiovisuel »

Adoptée par le Parlement européen le 17 avril 2019, la directive « droit d'auteur » est une avancée considérable pour les artistes-interprètes. Elle instaure le principe d'une rémunération proportionnelle des artistes pour la diffusion de leur travail, notamment sur internet. Cette directive sera transposée en France dans le projet de loi « audiovisuel » examiné par l'Assemblée nationale en 2020. Son adoption marquera, nous l'espérons, un tournant dans l'histoire des droits des artistes-interprètes, en permettant enfin à chacun d'être rémunéré au plus près de la diffusion de son travail.

Le Centre National de la Musique

La loi qui donne naissance au Centre national de la Musique (CNM) a été adoptée le 30 octobre 2019. Attendue de longue date, cette « maison commune », vouée à rassembler l'ensemble du monde musical et à œuvrer en faveur de toutes les musiques, a vu le jour le 1er janvier 2020. Le CNM a vocation à soutenir la création et la diffusion. Il assure également l'information aux professionnels, le soutien économique des acteurs, le rayonnement international et l'observation de la filière. Les organismes de gestion collective participent activement à sa mise en place et à son fonctionnement. L'Adami est membre du conseil d'administration du CNM.

chiffres—clés

La collecte des droits

80,6 millions d'euros collectés

La rémunération des artistes

52,6 millions d'euros répartis à plus de **83 272** artistes

17,7 millions d'euros consacrés à **1 371** projets artistiques soutenus financièrement et **14** évènements produits par l'Adami **47 200** artistes impliqués

une organisation au service des artistes

36 480 artistes associés au 31 décembre 2019.
dont **1 845** artistes qui ont choisi de rejoindre l'Adami en 2019 pour participer activement à son évolution et bénéficier de ses services dédiés.

Une relation numérique utile aux artistes

47 548 comptes ouverts au 31 décembre 2019

8 301 comptes artistes créés en ligne en 2019

31 762 démarches traitées : adhésions, mise à jour de coordonnées, déclarations…

471 271 mails envoyés aux artistes à l'occasion de **46** Campagnes d'information

10 144 « fils de discussion » engagés via la messagerie en ligne de leur espace personnel

Des attentions particulières

Droit au cœur : 108 artistes ont bénéficié de la solidarité de leurs pairs grâce à ce dispositif d'aide sociale pour un montant total de 328 200 €.

Le **prix de l'artiste citoyen** qui distingue l'engagement d'un artiste pour des causes qui lui sont chères a été remis cette année au comédien **Samuel Le Bihan** pour ses actions au service de l'autisme.

Le **Prix Adami Théâtre 2019** a été décerné à **Catherine Schaub** et la Compagnie « Les Productions du Sillon » pour l'ensemble de leur travail.

la collecte des droits

L'Adami a collecté plus de **80 millions d'euros** en 2019,
en baisse de 9 % par rapport à l'an passé.

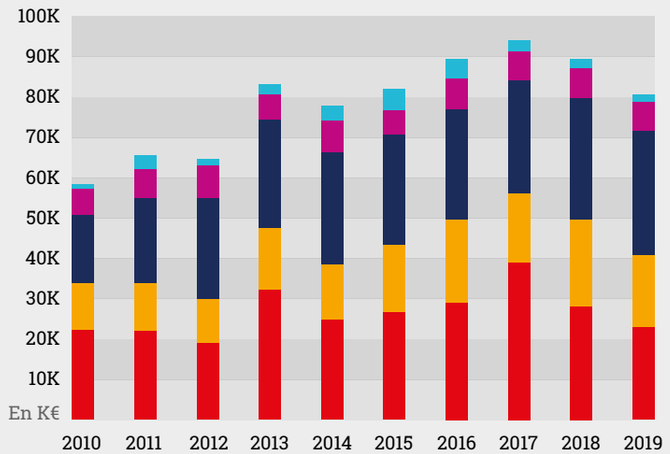

La collecte totale a progressé de **38%** en 10 ans.

Droits collectés (en euros)	2019	2018	Variation
Copie privée audiovisuelle	22 673 135	28 370 228	-20,08 %
Copie privée sonore	18 179 702	21 328 511	-14,76 %
Rémunération équitable	30 746 551	29 440 309	4,44 %
Droits exclusifs	6 592 230	7 367 984	-10,53 %
Accords internationaux	2 459 647	2 063 246	19,21 %
Total	**80 651 265**	**88 570 278**	**-8,94 %**

Principales sources de rémunération des artistes titulaires de droits de l'Adami, les licences légales (rémunération pour copie privée sonore et audiovisuelle et rémunération équitable), représentent **89%** de la collecte.

38 % RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

28 % COPIE PRIVÉE AUDIOVISUELLE

23 % COPIE PRIVÉE SONORE

8 % DROITS EXCLUSIFS

3 % DROITS INTERNATIONAUX

La rémunération pour copie privée

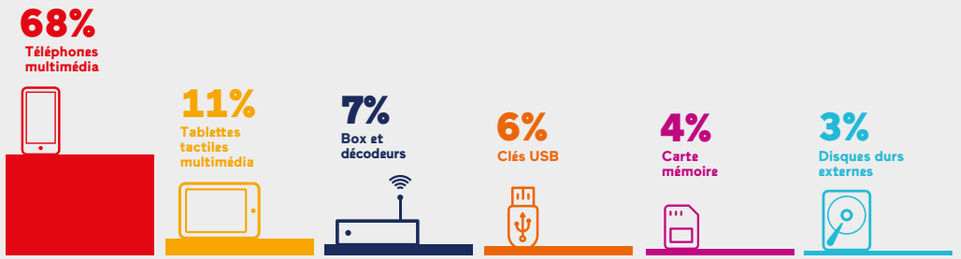

96% de la collecte est réalisée sur 6 supports.

Les régularisations exceptionnelles

Comme les années précédentes, des entreprises redevables de la rémunération pour copie privée ont versé des régularisations pour un montant de 3 millions d'euros : 2,67 millions d'euros pour la copie privée audiovisuelle et 0,34 million d'euros pour la copie privée sonore.

La rémunération équitable

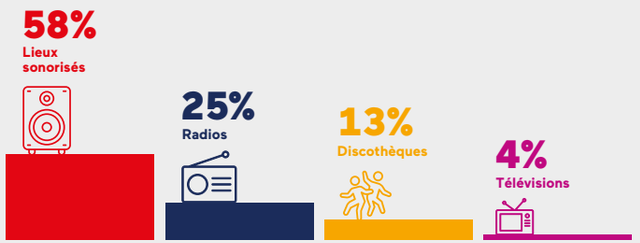

Le vote du barème webcasting

La loi « Création, architecture et patrimoine » de juillet 2016 a étendu la rémunération équitable aux radios diffusées exclusivement sur internet. Ainsi, les artistes devraient percevoir 50 % de cette rémunération alors qu'auparavant, les « webradios » s'acquittaient de la totalité des droits aux producteurs qui reversaient ensuite leur part aux artistes-interprètes dans des proportions bien inférieures.

Un barème fixé à 12 % des recettes publicitaires des « webradios », a été adopté en novembre 2019. Son application sera progressive sur la période de 2019 à 2022. La première collecte devrait intervenir en 2020.

Les droits exclusifs

En contrepartie de la cession de leurs droits aux producteurs audiovisuels ou cinématographiques, les artistes-interprètes reçoivent des rémunérations issues d'accords collectifs pour l'exploitation de leurs prestations.

79 % RÉMUNÉRATION DE L'AUDIOVISUEL

11 % RÉMUNÉRATION DU CINÉMA

10 % AUTRES ACCORDS

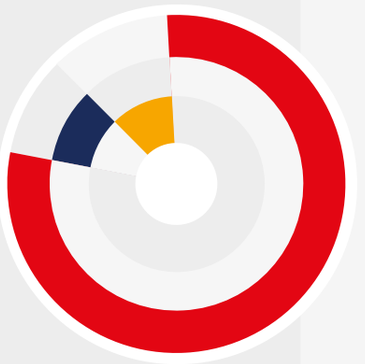

- **Rémunération de l'audiovisuel (convention collective télévision)**

84 sociétés de productions audiovisuelles françaises ont confié à l'Adami la gestion des rémunérations dues aux artistes dont 4 nouveaux producteurs en 2019 : Beaubourg fiction, Beaubourg stories, Delante productions, Ladyboys Films.

- **Rémunération du cinéma (après amortissement des films)**

L'Adami gère la part des recettes de 298 films amortis qui reviennent aux artistes, collectée auprès de 119 producteurs de cinéma français.

4 nouveaux films amortis en 2019 ont généré des rémunérations pour leurs artistes-interprètes : *Eyjafjallajökull, Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon Dieu, 20 ans d'écart, Vipère au poing.*

Les droits internationaux

3 accords signés en 2019 avec :
Gramo – Norvège : rémunération équitable (domaine sonore)
PI – Serbie : rémunération équitable (domaine sonore)
VOIS – Russie : rémunération équitable (domaine sonore)

41 accords signés dans **28** pays :

- AARC (USA)
- ABRAMUS (Brésil)
- ACTRA PRS (Canada)
- ACTORES (Colombie)
- AIE (Espagne)
- AISGE (Espagne)
- ARTISTI (Canada)
- ARTISTI 7607 (Italie)
- BECS (Royaume Uni)
- CPRA (Japon)
- CREDIDAM (Roumanie)
- DIONYSOS (Grèce)
- EJI (Hongrie)
- FILMEX (Danemark)
- FKMP (Corée du sud)
- GDA (Portugal)
- GRAMEX (Danemark)
- GRAMO (Norvège)
- GRAMEX (Finlande)
- GVL (Allemagne)
- HUZIP (Croatie)
- ISTRIGHT (Italie)
- LSG (Autriche)
- MROC (Canada)
- NORMA (Pays-Bas)
- NUOVO IMAIE (Italie)
- PLAYRIGHT (Belgique)
- PI (Serbie)
- PPL (Royaume Uni)
- RAAP (Irlande)
- SAG (USA)
- SAMI (Suède)
- SAMPRA (Afrique du Sud)
- SENA (Pays-Bas)
- SOUNDEXCHANGE (USA)
- STOART (Pologne)
- SAWP (Pologne)
- SWISSPERFORM (Suisse)
- VDFS (Autriche)
- VOIS (Russie)

la rémunération des artistes

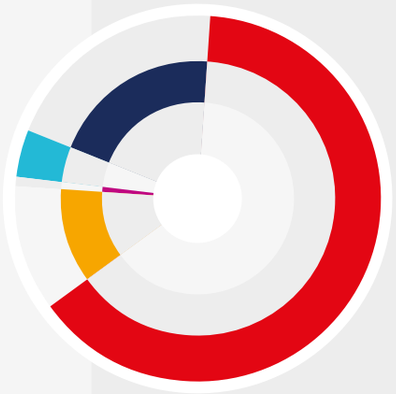

64 % **DROITS RÉPARTIS AUX ARTISTES**

20 % **FINANCEMENT DES PROJETS ARTISTIQUES**

11 % **PRÉLÈVEMENTS POUR FRAIS DE GESTION**

4 % **RÉGULARISATIONS**

1 % **COTISATIONS SOCIALES**

84% des droits reviennent aux artistes : **64%** répartis directement et **20%** via le soutien financier de projets artistiques. Les autres **16%** sont affectés aux cotisations sociales, aux frais de gestion et aux provisions pour régularisations.

Les rémunérations réparties aux artistes

Droits répartis aux artistes (€)	2019	2018	Variation
Copie privée audiovisuelle	15 086 814	18 116 267	-16,72 %
Copie privée sonore	12 471 654	10 798 976	15,49 %
Rémunération équitable	18 187 336	17 708 726	2,70 %
Droits exclusifs	3 933 540	6 254 752	-37,11 %
Droits internationaux	2 039 589	2 346 543	-13,08 %
Avoir à reverser au titre de l'exercice 2019	894 559		
Total	**52 613 492**	**55 225 264**	**-4,73 %**

Les artistes et leurs enregistrements

83 272 artistes répartis :

35 930 artistes pour la musique

77 856 artistes pour l'audiovisuel

300 138 enregistrements sonores et audiovisuels traités

17 881 artistes membres d'une société de gestion collective étrangère ont perçu des droits pour la diffusion de leurs enregistrements en France

8 831 artistes associés de l'Adami ont perçu des droits pour la diffusion de leurs enregistrements dans le monde

Les bases internationales

Deux bases de données internationales cogérées par l'Adami et ses homologues étrangères permettent d'identifier les artistes et leurs enregistrements/diffusions dans le monde entier.

- **Base des enregistrements et des diffusions : VRDB (Virtual recordings database)**
  Contribution de l'Adami en 2019 :
  95 000 enregistrements sonores et audiovisuels enregistrés ;
  123 000 diffusions identifiées.

- **Base des artistes : IPD (International Performers Database)**
  Contribution de l'Adami en 2019 : **14 705** artistes

L'optimisation des délais de paiement

Les artistes de la musique ont reçu avec trois mois d'avance une partie des rémunérations portant sur les diffusions en radio, lieux sonorisés et discothèques. Cette réduction des délais de paiement est le fruit des performances du nouveau système informatique de l'Adami.

Le soutien financier aux projets artistiques

15,8 millions d'euros versés à **1 371** projets artistiques

	Nombre de projets	Total accordé en €
Création	**713**	**7 706 546**
Adami 365	36	1 223 300
Adami déclencheur	54	469 480
Aide à l'enregistrement	252	1 586 650
Audiovisuel	62	700 590
Intérêt général	2	62 000
Spectacle vivant	307	3 664 526
Diffusion	**558**	**6 431 908**
Adami déclencheur	8	44 600
Première partie	48	186 460
Audiovisuel	125	717 200
Concours et prix	4	50 000
Festival	181	2 120 800
Intérêt général	34	2 030 748
Promotion d'un enregistrement	32	234 900
Spectacle vivant	126	1 047 200
Éducation artistique et culturelle	**58**	**827 700**
Aide à l'enregistrement	3	18 300
Festival	2	18 000
Intérêt général	9	374 000
Spectacle vivant	44	417 400
Formation	**42**	**829 939**
Total	**1 371**	**15 796 093**

Les aides directes aux artistes

L'Adami a poursuivi en 2019 la réforme de ses programmes d'aides destinés à soutenir directement les artistes dans leurs projets.

- Pour les comédiens

« Adami déclencheur » : bourse de création conçue pour permettre à une comédienne ou un comédien d'assumer les premières dépenses de son projet de spectacle suivi de l'accompagnement pour la création et la diffusion si celui-ci aboutit.

38 bourses attribuées (129 depuis la création du programme).

-Pour les musiciens

« Adami 365 » : accompagnement sur une année d'un projet global d'artiste de la musique produisant lui-même ses enregistrements.

36 soutiens votés (144 depuis la création du programme).

Formation des artistes-interprètes

109 bourses de formation ont été allouées pour un montant de 247 139 €.

Les productions de l'Adami

Conçues pour promouvoir de jeunes talents et mettre en avant le métier d'artiste-interprète, **14** opérations produites par l'Adami ont permis à plus de **400** artistes de vivre des expériences professionnelles et artistiques majeures. **45 450** spectateurs dont **2 860** professionnels ont assisté aux concerts, aux spectacles et aux performances des artistes : Chilla, Ninho, SCH et Rim'K pour la 4ème édition de Hip Hop Symphonique, Paul Jarret et Jim Black dans le cadre des Talents Adami jazz, les comédiennes et comédiens des courts métrages Talents Adami Cannes dirigés par Suzanne Clément, Mélanie Doutey, Guillaume Gouix, Zita Hanrot et Grégory Montel…

la gouvernance

au 15 avril 2020

le conseil d'administration

Artistes dramatiques
Marianne Basler, Anne Bouvier, François Dunoyer, Sylvie Feit, Dominique Frot, Sam Karmann, Bernard Ménez, Michèle Simonnet, Olivier Sitruk, Jean-Paul Tribout, Valérie Vogt

Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles
André Ceccarelli, Christine Delaroche, Laurent de Wilde, Karim Kacel, Mélissa Laveaux, Jean-Jacques Milteau, Annabelle Mouloudji, Tété

Artistes lyriques
Anne Baquet, Sonia Nigoghossian

Artistes musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre
Annelise Clément, Marianne Piketty

Artiste chorégraphique
Isabelle Gonzalez

le comité exécutif

Jean-Jacques Milteau, président du conseil d'administration
Anne Bouvier, vice-présidente du conseil d'administration
Annelise Clément, présidente de la commission de la relation artistes
Sylvie Feit, présidente de la commission de la perception et de la répartition
Karim Kacel, administrateur chargé de l'action artistique et culturelle
Sam Karmann, président de la commission des affaires internationales
Laurent de Wilde, président de la commission des finances et du budget

les commissions statutaires

4 commissions techniques composées chacune de 6 administrateurs (7 pour la commission Finances et budget) : Relation artistes, Finances et budget, Perception et répartition, Affaires internationales.

les commissions d'attribution des aides aux projets artistiques

La commission projets dramatiques
Jean Barney, David Brécourt, Didier Brice, Raphaëlle Cambray, Dominique Frot, Christine Gagnepain, Christophe Labas-Lafitte, Anne Le Guernec, Taïdir Ouazine, Hédi Tillette de Clermont-Tonnerre, Séverine Vincent, Valérie Vogt

La commission projets musiques actuelles et jazz
Babet, Barbara Carlotti, Jessie Chaton, Edouard Ferlet, Emilie Hanak, Dorothée Hannequin, Joyce Jonathan, Karim Kacel, Sandra Nkaké, Blick Bassy, Stéphane Scharlé, Alex Tassel

La commission projets musiques classiques et chorégraphiques
Chefs d'orchestre : **Jérôme Corréas, Luca Pfaff**
Musiciens solistes classiques : **Annelise Clément, Hélène Desaint, Isabelle Moretti, Nicolas Stavy**
Chanteurs lyriques : **Anne Baquet, Jean-François Novelli, Thomas Morris**
Artistes chorégraphiques : **Jean Gaudin, Pédro Pauwels, Claire Richard**

La commission formation d'artistes
Artistes dramatiques : **Hélène Arié, Souad Amidou, Nathalie Boyer, Michel Melki**
Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles : **Gaël Cadoux, Jil Caplan, Annabelle Mouloudji**
Artistes lyriques et/ou musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre : **Sonia Nigoghossian, Olivier Jérôme Fortin, Théophile Alexandre**
Artistes chorégraphiques : **Jean-Philippe Costes Muscat, Isabelle Gonzalez**

le comité de surveillance

Véronique Baylaucq, Catherine Chevallier-Probst, Anne Dos Santos, Nora Habib, Alain Prévost, Pierre Santini (président)

le comité de direction

Directeur général-gérant : **Bruno Boutleux**
Secrétaire générale : **Paule Poujol-Robert**
Directrice des affaires juridiques et internationales : **Anne-Charlotte Jeancard**
Directrice de la perception, de la répartition et des études : **Claire Czerniak**
Directeur des systèmes d'information : **Xavier Moquin**
Directrice de l'action artistique : **Odile Renaud**
Directeur de la stratégie et des relations extérieures : **Benjamin Sauzay**
Responsable des ressources humaines : **Hélène de Marignan**

la force des artistes

Directeur de la publication — Bruno Boutleux.
Coordination — Carine Deschênes.
Iconographie — Émilie Vetter.

Conception graphique et réalisation — **lesgosses**

L'Adami remercie tous les artistes, les compagnies et les photographes pour leur participation à l'illustration de ce document.

Couverture : Stéphane Chivot et Gianfranco Poddighe, Une œuvre des interprètes « L'œil et l'oreille » © Florent Drillon

P2 « Cœur d'artichaut », Week-end créatif #5 © Quentin Chevrier

P4 Photocall des comédiens et réalisateurs Talents Adami Cannes 2019 : Marilou Aussilloux, Pierre Cévaër (absent), Noémie Chicheportiche, Yamée Couture, Lucie Digout, Eulalie, Cypriane Gardin, Martin Karmann, Jeremy Lewin, Emma Liégeois, Leslie Lipkins, Massimo Riggi, Marc Riso, Samir Senhadji, Jonathan Turnbull, Julianna Vogt, Suzanne Clément, Mélanie Doutey, Guillaume Gouix, Zita Hanrot et Grégory Montel © Thomas Bartel

P5 Ninho, Hip Hop Symphonique #4 © Florent Drillon

P6 Emma Liégeois, tournage Talents Adami Cannes 2019 © Thomas Bartel

P8 Sandra Nkaké et Thomas de Pourquery, concert « 5 ans de Session Unik » © Thomas Bartel

P9 Bruno Boutleux, David Assouline, Samuel Le Bihan et Jean-Jacques Milteau, remise du Prix Adami de l'artiste citoyen 2019 © Florent Drillon

P10 Tanguy de Williencourt, Joséphine Olech, Caroline Sypniewski et Manuel Vioque-Judde, concert des Talents Adami Révélations Classiques au Théâtre des Bouffes du Nord © Quentin Chevrier - « Cirque Planck », Week-end créatif #5 © Quentin Chevrier

P17 « 30 nuances de noir(es) » Compagnie 100DRA SEINTROZ, La Grande Echelle © Thomas Bartel

P20 « Le Vilain P'tit Canard » Scopitone & Compagnie, La Grande Echelle © Thomas Bartel

P22/23 « Œuvre n°84 », Week-end créatif #5 © Quentin Chevrier

4e de couverture : Bachar Mar-Khalifé et Christophe, concert « 5 ans de Session Unik » © Thomas Bartel

---

Le rapport d'activité 2019 est une publication de l'Adami, société civile pour l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes.

14-16 rue Ballu, 75311 Paris cedex 09, France
R.C.S. Paris D 784412900 — Société civile à capital variable
SIRET 78441290000085 APE 9002Z
adami.fr

Adami
la force des artistes